

BAYEUX INTERCOM
Communauté de communes

COMPTE RENDU
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Jeudi 18 Mars 2021

Date de convocation : 11 mars 2021

Aujourd'hui dix-huit mars deux mille vingt et un

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à la Salle de « La Comète », 33 Boulevard Maréchal Montgomery à Bayeux, à dix-huit heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

Etaient présents : M. Patrick GOMONT, Président – M. Arnaud TANQUEREL – Mme Christine CABON – M. Loïc JAMIN – M. Jean-Marc DELORME – M. Didier BAREY (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. Christophe VAN ROYE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

M. Christophe POITEVIN (**Agy**) – M. Christian VIEL (**Barbeville**) – Mme Lydie POULET – Mme Carine BION-HETET – M. David LEMARESQUIER – Mme Christelle BASLEY – M. Jean LEPAULMIER – Mme Françoise JEAN-PIERRE – M. Patrick CREVEL – Mme Isabelle BOUDARD – Mme Béatrice CHATEL – M. Bertrand COLLET-MORIN – Mme Marie-Emmanuelle JOLIBOIS – M. Aurélien MARIE – Mme Monique PERIAUX – M. Eric PIOGER – Mme Agnès VALETTE – M. Matthieur FRISON – M. Dario PIZZUTO – M. Philippe CHAPRON (**Bayeux**) – M. Jackie FAUVEL (**Campigny**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – Mme Sylvie GRANDMOUGIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – Mme Catherine DOS SANTOS (**Cussy**) – M. Claude LEMIERE (**Ellon**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Jérôme BERGER (**Juaye-Mondaye**) – M. Yves LE GUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. Patrice FOLLIOU (**Manvieux**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN – M. Philippe ISABELLE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Roger GUCCIARDI (**Ryes**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Henry LEMAÎTRE (**Saint-Martin-des-Entrées**) – M. Daniel COTIGNY – Mme Nelly RAFFIN – Mme Claudine GIRARD (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Thierry DUBOSQ (**Subles**) – M. Gilles MOULIN (**Sully**) – M. Daniel CATTELAÏN (**Tracy-sur-Mer**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

Pouvoirs : M. Daniel AVOINE (**Arganchy**) donne pouvoir à M. Christophe POITEVIN (**Agy**) – Mme Sylvie CAYREL (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Jean-Marc DELORME (**Bayeux**) – M. Philippe LAULHE (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) – Mme Agnès FURON (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Matthieu FRISON (**Bayeux**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) donne pouvoir à M. Jackie FAUVEL (**Campigny**) – M. Bruno LAPORTE (**Sommervieu**) donne pouvoir à Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**).

Absents excusés : M. Marcel BASTIDE remplacé par M. Philippe EDET (**Arromanches-les-Bains**) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF remplacé par M. Christophe COQUEL (**Chouain**).

Absents : M. André BLET (**Magny-en-Bessin**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**).

Secrétaire de séance : M. Frédéric SOMMIER

Secrétaire auxiliaire : M. Erwan GOUEDARD

N° 01

OBJET : Finances – Approbation des comptes de gestion 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide :**

- **D'approuver** les comptes de gestion 2020 (budget principal + budgets annexes) dressés par le Trésorier Principal Monsieur NOEL, pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 02

OBJET : Finances – Vote des comptes administratifs 2020 – Détermination des résultats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide :**

- **D'approuver** les résultats des comptes administratifs 2020, tels que présentés dans le tableau ci-dessus et dans les documents budgétaires, conformes aux écritures reprenant l'ensemble des dépenses, recettes et emprunts réalisés au cours de l'exercice. Ces résultats sont également en accord avec les opérations décrites dans le compte de gestion du trésorier principal traduisant un excédent global de clôture de **+ 9 828 976,75 €** (hors restes à réaliser) ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 03

OBJET : Finances – Affectation des résultats 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'affectation des résultats 2020 tels que présentée dans le tableau ci-joint ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 04

OBJET : Finances – Débat d'Orientations Budgétaires – Présentation du rapport des Orientations Budgétaires – Année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'acter** la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, sur la base du rapport d'orientation budgétaire, tel qu'il a été exposé.
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 05

OBJET : Finances – Bilan des cessions et des acquisitions de 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De prendre** acte du bilan des acquisitions et cessions de l'année 2020 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 06

OBJET : Finances – Reconduction du contrat de la carte achat public, mis en place en mai 2018, en vertu du Décret 2004-1144 du 26 octobre 2004.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la reconduction du contrat de la carte achat public, mis en place en mai 2018, en vertu du Décret 2004-1144 du 26 octobre 2004;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 07

OBJET : Travaux – Convention de servitudes avec ENEDIS sur la parcelle ZE 11 à Juaye Mondaie – Raccordement du groupe scolaire, Chemin Départemental 178.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention de servitude jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 08

OBJET : Travaux – Attribution du marché de travaux relatif à l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs du site de la Batterie de Longues-sur-Mer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Messieurs CHAPRON et PORET s'étant abstenus), **décide** :

- **D'attribuer** le marché de travaux relatif à l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs du Site de la Batterie de Longues-sur-Mer conformément au corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les pièces du marché.

N° 09

OBJET : Enseignement – Convention de partenariat type pour la mise en œuvre d'activités périscolaires au sein des écoles publiques par des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention de partenariat type jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention avec chaque association.

N° 10

OBJET : Administration Générale – Plan pluriannuel égalité professionnelle des femmes et des hommes – Création d'un réseau d'Ambassadeurs-drices.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création du réseau tel que défini dans la présente délibération et son annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 11

OBJET : Administration Générale – Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Madame RAFFIN s'étant abstenue), **décide** :

- **D'approuver** la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 12

OBJET : Administration Générale/Mutualisation – Convention de mise à disposition des services de Bayeux Intercom au profit du syndicat mixte BESSIN URBANISME.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'autoriser** la mise à disposition de services de Bayeux Intercom au profit du syndicat mixte Bessin Urbanisme ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 13

OBJET : Administration Générale – Désignation d'un membre pour représenter Bayeux Intercom aux Commissions d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) des bailleurs sociaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De désigner** Madame Lydie POULET afin de représenter Bayeux Intercom aux Commissions d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 14

OBJET : Eau Potable – Intention de contribuer à la gestion et à la préservation de la ressource en eau et convention de mutualisation d'une cellule d'animation sur les Aires d'Alimentation de Captages d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Madame DOS SANTOS, Messieurs POITEVIN et FAUVEL s'étant abstenus), **décide** :

- **D'acter** la contribution de Bayeux Intercom à la gestion et à la préservation de la ressource en eau ;
- **D'approuver** la convention de mutualisation d'une cellule d'animation sur les Aires d'Alimentation des Captages d'eau potable ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention de mutualisation.

N° 15

OBJET : Eau Potable – Groupement de commandes et lancement du marché relatif à la mise en œuvre du programme d'actions « Eau et Agriculture » : essais, diagnostics, agriculture biologique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Messieurs POITEVIN et FAUVEL s'étant abstenus), **décide** :

- **D'approuver** le lancement de cette opération conjointe ;
- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre du programme d'actions « Eau et Agriculture » : essais, diagnostics, agriculture biologique ;
- **D'élire** un Monsieur Jean LEPAULMIER en tant que représentant titulaire et Monsieur Claude LEMIERE en tant que représentant suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres consultative ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 16

OBJET : Eau Potable – Avenant n° 1 au marché de Travaux courants sur réseaux d'eau potable, d'assainissement et divers - Lot 3 : Travaux de renouvellement, de création ou d'extension de réseaux : actualisation du bordereau des prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'avenant n° 1 présenté dans le corps de la délibération portant intégration de prix nouveaux au marché de travaux courants sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement d'eaux usées et divers sur le territoire de Bayeux Intercom – lot 3 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 17

OBJET : Assainissement – Eau Potable – Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'adhésion à la FNCCR pour la compétence cycle de l'eau ;
- **D'autoriser** le paiement annuel de la cotisation selon le devis et l'appel de cotisations fournis ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 18

OBJET : Développement Economique – Vente du lot 16 porté au cadastre sous ZE n° 171 sur la ZAC des Longchamps (tranche 2) au profit de la SCI LES GRANDS PRES portée par la SARL ACIERINOX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Madame FURON, Messieurs FRISON et PIZZUTO s'étant abstenus), **décide** :

- **D'approuver** la cession du lot n° 16 porté cadastre sous le n° 171 de la section ZE d'une surface d'environ 5 666 M² (sous réserve du document d'arpentage) situé dans la ZAC des LONGCHAMPS 2 au profit de SCI LES GRANDS PRES au prix de 22 € HT le m², assorti d'une TVA à 20% ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir, lequel sera reçu par Maître DARRAS, notaire à Bayeux.

N° 19

OBJET : Développement Economique – Vente de la parcelle cadastrée AD122p sur la ZAC des Longchamps (tranche 1) au profit de la SCI DU GRAND PRES portée par la SARL ANDRE COUVERTURE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Madame FURON, Messieurs FRISON et PIZZUTO s'étant abstenus), **décide** :

- **D'approuver** la cession du lot n° 10p porté cadastre sous le n° 122p de la section AD d'une surface d'environ 3 001M² (sous réserve du document d'arpentage) situé dans la ZAC des LONGCHAMPS 1 au profit de la SCI DU GRAND PRES au prix de 22 € HT le m², assorti d'une TVA à 20% ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir, lequel sera reçu par Maître DARRAS, notaire à Bayeux.

N° 20

OBJET : Développement Economique – Vente de la parcelle AD n° 130p1 sur la ZAC des Longchamps (tranche 1) au profit de la SCI E.B.E.N portée par la EURL CARROSSERIE THOMASSE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Madame FURON, Messieurs FRISON et PIZZUTO s'étant abstenus), **décide** :

- **D'approuver** de la parcelle AD130p1 d'une surface d'environ 1015 M² (sous réserve du document d'arpentage) située dans la ZAC des LONGCHAMPS (tranche 1) au profit de SCI E.B.E.N au prix de 22 € HT le m², assorti d'une TVA à 20% ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir, lequel sera reçu par Maître DARRAS, notaire à Bayeux.

N° 21

OBJET : Développement Economique - Vente de la parcelle AD n°130p2 (ex AD125p) sur la ZAC des Longchamps (tranche 1) au profit de la SCI BAGIAU portée par la SAS MENUISERIE SERRURERIE NORMANDE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Madame FURON, Messieurs FRISON et PIZZUTO s'étant abstenus), **décide** :

- **D'approuver** la cession de la parcelle AD 130p2 d'une surface d'environ 1 887M² (sous réserve du document d'arpentage) situé dans la ZAC des LONGCHAMPS 1 au profit de SCI BAGIAU au prix de 22 € HT le m², assorti d'une TVA à 20% ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir, lequel sera reçu par Maître DARRAS, notaire à Bayeux.

N° 22

OBJET : Développement Economique – Aide aux entreprises les plus impactées par la crise COVID-19 – Avenant n° 3 à la convention d'application du Fonds de Solidarité Région-EPCI « IMPULSION RELANCE RESISTANCE NORMANDIE » - Impulsion Résistance volet 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les modifications du dispositif « Impulsion Résistance » et ses modalités d'application ;
- **D'approuver** la conclusion de l'avenant n° 3 joint en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 23

OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLUi de Bayeux intercom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la modification n° 1 du PLUi de Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

N° 24

OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Convention d'adhésion « Petites Villes de Demain ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 25

OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Signature de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire du centre-ville de Bayeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 26

OBJET : Politique de l'Habitat – Subventions complémentaires à l'aide de l'ANAH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'accorder**, dans le cadre d'« Habiter Mieux » , une participation financière pour l'opération citée ci-dessous, d'un montant maximum de :
 - o **500 € au titre de la précarité énergétique par dossier** :
 - A M. MARIETTE Jérôme, pour l'opération sise à COMMES, La Bauquerie concernant des travaux d'économie d'énergie (Isolation des murs et du grenier, menuiseries Vmc) pour un montant de 85 843 € HT ;
 - A M. et Mme SAUDRAIS Bertrand, pour l'opération sise à ST COME DU FRESNE, 4 Allée de la Fontaine concernant des travaux d'économie d'énergie (isolation des murs par l'extérieur) pour un montant de 21 000 € HT ;
 - A M. et Mme CLOUET Michel, pour l'opération sise à PORT EN BESSIN, 6 Rue Louis d'Harcourt concernant des travaux d'économie d'énergie (isolation des murs par l'extérieur) pour un montant de 16 438 € HT ;
 - A Mme LENOIR Madeleine, pour l'opération sise à MONCEAUX EN BESSIN, 1980 Rue des Primevères concernant des travaux d'économie d'énergie (mise en place d'une pompe à chaleur et changement de menuiseries) pour un montant de 38 887 € HT ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 27

OBJET : Mobilité – Modification des statuts de la Communauté de communes BAYEUX INTERCOM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (Madame RAFFIN, Messieurs AVOINE, LEMIERE, BERGER, ISABELLE Gilles, ISABELLE Philippe ayant voté contre et Messieurs POITEVIN, OBLIN et LE GUILLOIS s'étant abstenus), **décide** :

- **D'approuver** la prise de compétence Mobilité telle que prévue par la loi d'orientation des mobilités en date du 24 décembre 2019 ;
- **D'approuver** la modification des statuts de Bayeux Intercom telle que figurant dans le corps de la délibération et dans la version jointe en annexe ;
- **De renoncer** à la reprise par Bayeux Intercom des services régionaux de mobilité ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 28

OBJET : Transition Environnementale – Avis formel sur le projet de cartographie des bassins régionaux de mobilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De rendre un avis favorable**, assorti des points de vigilance susmentionnés ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 29

OBJET : Transition Environnementale/Eau potable – Signature de la déclaration d'engagement à contribuer à la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les objectifs et le contenu de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique ;
- **D'autoriser**, le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la déclaration d'engagement.

N° 30

OBJET : Ressources Humaines – Délibération relative à la mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'adopter** les nouveaux montants plafonds du RIFSEEP tels que mentionnés en annexe 1 ;
- **De dire** que l'ensemble des autres dispositions relatives à l'application du régime indemnitaire indiquées dans la délibération n° 17 en date du 20 décembre 2018 demeurent inchangées et donc applicables ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 31

OBJET : Ressources Humaines – Régime des astreintes au sein des services techniques : Pôle Cycle de l'Eau et Pôle Patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les modalités d'organisation des astreintes telles que définies dans le corps de la délibération notamment le régime mixte de rémunération ou de récupération des interventions majorées le cas échéant ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération,

N° 32

OBJET : Ressources Humaines – Projet « Petites Villes de Demain » - Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création à compter du 1^{er} avril 2021 d'un emploi non permanent au grade d'Attaché relevant de la catégorie A de la filière administrative, à temps complet,
- **De décider** que cet emploi non permanent sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II. de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- **De dire** que l'agent recruté devra justifier d'être titulaire d'une formation correspondant à minima d'un Master 2 en aménagement et/ou développement du territoire,
- **De décider** que la rémunération de l'agent recruté sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A de la filière administrative par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement,
- **De décider** que l'agent contractuel sera recruté pour une durée de 3 ans. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans,
- **De préciser** que lorsque le projet ne peut se réaliser, ou lorsque le résultat du projet a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, la collectivité peut rompre de manière anticipée le contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial conformément au décret n°2020-172 du 27 février 2020 et que cette rupture anticipée donne alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat,

- **D'inscrire** les crédits correspondants au budget,
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment le contrat de recrutement et la convention de financement du poste.

N° 33

OBJET : Ressources Humaines – Délibération portant instauration d'une gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'instituer** le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis à Bayeux Intercom selon les conditions prévues dans le corps de la délibération ;
- **De dire** que l'assemblée sera informée de chaque convention de stage donnant lieu à gratification,
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 34

OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les créations de poste comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés correspondants.

Bayeux, le 19 mars 2021

Par déléation,
La Première Vice-Présidente,



Marie-Claude SIMONET